

Ah ! n'oublions pas que la mort rend au contraire ce devoir plus pressant. Que de fois, sur la terre, nous avons été cause des fautes que nos parents ou nos amis ont commises. Que de fois nous les avons mis dans l'occasion de déplaire à Dieu ! Que de fois peut être, nous les avons rendus complices de nos crimes en abusant de l'ascendant que leur affection même nous donnait sur eux ! Et tout cela ne demanderait pas réparation ?

Descendons en notre cœur, ravivons le souvenir de ces chers disparus et prêtons l'oreille à son langage. Nous entendrons leur voix nous supplier d'avoir pitié d'eux au nom de l'affection que nous leur portions, mais aussi et surtout au nom de la justice : C'est à cause de vous que je souffre. Ayez pitié de moi !

Comprenons donc ce devoir, et ne soyons ni injustes ni ingrats. Prions, prions beaucoup pour nos défunts ; puisons dans les trésors spirituels de l'Église, les indulgences qui abrègeront leurs peines. Et surtout versons à leur intention la modeste aumône qui leur procurera l'application des mérites infinis du Sang divin, à la Sainte Messe. Employons même les pompes des cérémonies et du culte divin. L'honneur rendu à Dieu sera plus grand et plus efficace. Et puis ce sera une leçon et un rappel à la mémoire infidèle de ceux qui oublient leurs morts. Chaque coup de la cloche tintant le glas funèbre éveillera un écho dans leur cœur. Ce sera le remords et le regret de leur négligence. Mais les âmes délivrées seront reconnaissantes ; et prenant possession de la gloire céleste, elles porteront devant Dieu le souvenir de ceux qui sur la terre auront contribué à leur bonheur.

F. J. G., O. P.

